



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 01.04.2026
Et publication ou notification
Du 01.04.2026
Le Maire,

N°DEL 2026_03_030_2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes Charles Voli, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

Objet : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Détermination du nombre d'adjoints

Présents :

Nicolas PATEL	Danièle REMY
Stéphanie MECHIN	Jean HANOTEAU
Clément BRUNETTO	Stéphanie DAMERON
Michèle NONJARRET	Claude MORTIER
Cédric FAWER	Sandra MAGNIER
Léa SCORSINO	Georges PEQUIGNOT
Éric JOUVENOT	Ghislaine CAMPER
Stéphanie ABELA	René CARANDANTE
Christian MARMAIN	Laurence GIORGINI
Danielle KOCJANCIC	Pierre MONETON
Philippe DE VERON DE LA COMBE	Brigitte TAITTINGER
Valérie TERRAZZONI	Muriel LECCA BERGER
Moana POUGIN DE LA MAISONNEUVE	Béatrice LANFRAY

Pouvoirs :

Nicolas FADY donne procuration à Muriel LECCA BERGER

Absents :

Secrétaire de séance :

Madame Léa SCORSINO

En vertu de l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

À cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal des conseillers municipaux.

Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Ce pourcentage attribue à la commune de La Croix Valmer un nombre maximum de huit (8) postes d'Adjoints.

Le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et suivants ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre d'adjoints pour la commune de La Croix Valmer sans que celui-ci ne puisse excéder le nombre de 8 adjoints au regard de la population municipale ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-De créer 6 postes d'Adjoints au Maire, dont il sera procédé ultérieurement à l'élection.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Monsieur Nicolas PATEL.**

**Le Secrétaire de séance,
Madame Léa SCORSINO**



Official seal of the Commune de LA CROIX VALMER, N° 83420 (Var).



Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

01 AVR. 2026

Le Maire

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-218300481-20260327-DEL2026_03_